

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du

10 juin 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Pierre JANNIN. Mme Judith BOURGOIN est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents sauf M. Christophe BOURDIER, excusé.

Le Conseil Municipal débute à 19h00 par la lecture du compte-rendu de la séance du 13 avril 2021 qui est accepté à l'unanimité

Ordre du jour

Taxes locales 2021

Subvention au FSE du collège de Saône

Questions diverses

1/ taxes locales 2021

La Préfecture demande au Conseil Municipal de rapporter la décision prise le 13 avril 2021. Il convient en effet de respecter les règles de lien entre les taux : si le taux de foncier bâti augmente, le taux de foncier non bâti ne doit pas augmenter plus que le taux de foncier bâti. Le fait d'avoir porté le taux de foncier bâti à 35.63 % impose de fixer le taux maximum du foncier non bâti à 23.25 %.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les taux pour l'exercice 2021 :

Taxe foncière sur le bâti : 37.08 %

Taxe foncière sur le non bâti : 23.25 %

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 6 du 13 avril 2021

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

2/ subvention 2021 au Foyer socio-éducatif du collège de Saône

Le collège accueille cette année 22 élèves de La Vèze. Son FSE demande une participation de 8 € par élève pour continuer de financer des clubs internes, des sorties scolaires, des spectacles...

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 176 € pour l'année 2021

pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Informations, questions diverses

Préparation des élections : l'installation dans la grande salle aura lieu le vendredi matin. L'Etat met à disposition des visières, des masques, des autotests et du gel hydro alcoolique. Fermeture du bureau de vote à 18h00.

Les travaux de la rue Louis Blériot seront réalisés par Grand Besançon Métropole en 2022 (projet intégré dans le calendrier des travaux souhaités par les douze communes du plateau).

La modification n°1 du PLU de La Vèze a été voté à l'unanimité par le conseil communautaire. Le document est affiché en mairie pendant un mois et consultable sur le site de la commune.

Bilan de l'enquête sur la destination du local situé dans le bâtiment de l'ancienne école : 2 réponses (cabinet médical et local pour activités culturelles). Les conseillers choisissent de transformer le local en appartement.

Des abris voitures destinés aux locataires vont également être installés.

SIFALP (écoles) : le syndicat a décidé de changer de prestataire pour le service de restauration scolaire

Salle des fêtes : le lave-vaisselle doit être changé (devis de 2100 € HT)

Demande pour l'extinction des lumières de rues une partie de la nuit

Demande pour l'installation de cani-sacs

M. Didier ROCHET est référent pour la commune au SYBERT.

Un administré intervient pour informer les élus de ses attentes depuis de nombreuses années vis à vis des travaux de réfection de la rue Louis Blériot et demande que ces travaux soient effectués rapidement.

Fin de la séance : 20h45

Vu pour être affiché 11 juin 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

